



Reneaud Cantin, C.A.
Représentant en épargne collective*

Pascale Cantin, Pl. Fin.
Représentante en épargne collective*
Planificateur financier (représentante autonome)
Conseillère en sécurité financière (représentante autonome)

CHRONIQUE FINANCIÈRE

L'IMPORTANCE D'UN CONSEILLER EN PLACEMENTS PROFESSIONNEL

Un conseiller en placements professionnel possède l'expérience nécessaire pour guider vos pas d'investisseur. Quand les marchés s'agitent, les investisseurs ont tendance à s'inquiéter et à perdre pied.

C'est dans ces moments qu'un conseiller peut leur éviter de prendre des décisions impulsives et non judicieuses, qui risquent de compromettre une planification à long terme.

Si vos placements conviennent à votre situation, votre conseiller vous en expliquera la raison et vous recommandera de respecter votre plan.

EN PÉRIODE DE TURBULENCE, IL EST IMPORTANT D'ÉVITER CERTAINS PIÈGES :

Oublier que le risque fait partie du jeu :

Pour vous procurer un rendement acceptable, tout placement comporte un certain risque.

Se laisser impressionner par les nouvelles :

Le tapage médiatique suscite facilement la panique et peut mener à reconsidérer un plan à long terme bien établi.

Vendre quand les prix tombent :

En période baissière, les investisseurs qui cherchent à limiter leurs pertes liquident souvent leurs placements juste avant une relance du marché.

Mettre l'accent sur le moment idéal plutôt que sur la durée :

Il est virtuellement impossible d'acheter et de vendre au moment optimum. La voie la plus probante est de miser sur la durée.

Évaluer les résultats en fonction des derniers rendements :

Les investisseurs comparent les valeurs à la baisse avec le gains antérieurs à la chute du marché; il faut plutôt considérer le rendement à long terme.

(source : www.fidelity.ca/volatilite)

* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,
vous pouvez nous joindre au **418.839.6333** ou visitez notre site Web au **www.cantinservicesfinanciers.com**